

## COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2019 Compte-rendu

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq septembre à Mas Blanc des Alpilles, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB) s'est réuni en session ordinaire, à dix-huit heures, au siège du SMVVB et suivant la convocation en date du 18 septembre 2019.

### **Etaient présents :**

#### **Collège GEMAPI :**

Jean-Luc MASSON (2,5 voix), Luc Agostini (3 voix), Michel MONTAGNIER (2,5 voix), Marie-Pierre CALLET (3 voix)

#### **Collège « HORS GEMAPI » :**

Elisabeth RABOUIN - suppléante (1 voix), Nicole ROUX (1 voix), Jean-Luc MASSON (1 voix), Christian BONNAUD (1 voix), Michel MONTAGNIER (1 voix), Louis VICO (1 voix), Michel MOUCADEL (1 voix), Laurent GESLIN (1 voix).

### **Absents ayant donné pouvoir :**

### **Absents excusés :**

#### **Collège GEMAPI :**

Michel GALLE

#### **Collège « HORS GEMAPI » :**

Yves DURAND, Benoît HERTZ, René MOUCADEL, Gisèle RAVEZ, André RICARD, Jean-Pierre SEISSON, Benoît VENNIN.

### **Ordre du jour :**

#### ***Affaires présentant un intérêt commun à tous les membres :***

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 02/04/2019
- SOCLE sur le Grand Delta du Rhône et impact sur le SMVVB

#### ***Affaires relevant strictement de missions « HORS GEMAPI » :***

- Reprise, remise en état et modernisation de la station de Saint Gabriel
- Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la remise en état et la modernisation de la station de Saint Gabriel
- Demande d'aide financière au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la remise en état et la modernisation de la station de Saint Gabriel
- Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du démantèlement de la station de pompage de Pont de Crau
- Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation du démantèlement de la station de pompage de Pont de Crau
- Demande d'aide financière au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la réalisation du démantèlement de la station de pompage de Pont de Crau
- Consultation des entreprises de travaux dans le cadre de la réalisation de « Travaux de confortement de berges sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès (Secteur « Laurade – passerelle ») ».

### **1. Délibération n°2019-019 : Election du secrétaire de séance.**

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Elit à l'unanimité** Monsieur Louis VICO secrétaire de séance.

Votes pour : 19 – unanimité des suffrages exprimés  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

### **2. Délibération n°2019-020 : Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 02/04/2019.**

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la séance du Comité Syndical du 02 avril 2019 et demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver ou le modifier.

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité** le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 02/04/2019.

Votes pour : 19 – unanimité des suffrages exprimés  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

### **3. Délibération n°2019-021 : SOCLE sur le Grand Delta du Rhône et impact sur le SMVVB.**

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Le SMVVB est associé à la définition du schéma d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) portée par le SYMADREM sur le Grand Delta du Rhône.

Ce SOCLE a pour objet de clarifier le rôle de chacun des acteurs intervenant dans le Grand cycle de l'Eau et de différencier les missions relevant des compétences de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) des compétences « Hors GEMAPI ».

A la suite du diagnostic du territoire, trois scénarios de gouvernance ont été étudiés par le bureau d'étude et proposés à la concertation. Une large majorité des acteurs a retenu le scénario 3 selon lequel le SYMADREM exercera la compétence GEMAPI sur le Grand Delta du Rhône après transfert de cette compétence par les EPCI. Ces derniers se retireront donc des Syndicats qu'ils avaient intégrés en représentation-substitution de leurs communes membres, pour la compétence GEMAPI.

Le Syndicat Mixte SMVVB compétent en matière de GEMAPI et « Hors-GEMAPI » va ainsi se transformer en Syndicat Intercommunal compétent uniquement en matière de « Hors-GEMAPI ». Une modification des statuts du Syndicat est donc nécessaire afin d'approuver cette transformation.

Le projet de SOCLE prévoit néanmoins une fusion du SMVVB avec le Syndicat Intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de Tarascon à Barbentane et de la Lône de Vallabrègues (SIHTBLV) et le Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles (SMGAS) afin de créer un syndicat d'appui technique et financier aux ASA d'assainissement agricole. Ce nouveau syndicat ne porterait que des missions « Hors-GEMAPI », sur la rive gauche du Rhône ainsi que la Camargue insulaire, et regrouperait les communes d'Arles, Saint-Martin-de-Crau, Barbentane, Boulbon, Rognonas, Tarascon, Fontvieille, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Paradou, Saint-Etienne-du-Grès, Saint-Rémy-de-Provence, Les Baux-de-Provence, Châteaurenard, Eyragues, Graveson, Maillane, Mas-Blanc-des-Alpilles, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Beaucaire et Vallabrègues.

Sur ce dernier point, Monsieur le Président insiste sur la nécessité de conserver les ASA d'assainissement agricole et le besoin de les accompagner. Il conclut que le SIHTBLV, compétent uniquement en matière de GEMAPI, devrait finalement être dissous et qu'il faudra donc se pencher sur l'intégration des communes qui ne sont actuellement membres ni du SMVVB, ni du SMGAS.

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Acte à l'unanimité** le choix du Comité de pilotage de l'étude SOCLE en faveur du scénario 3, rendant nécessaire la modification des statuts du SMVVB (du fait du retrait des EPCI-FP au 1<sup>er</sup> janvier 2020)
- **Se prononce à l'unanimité** en faveur des orientations énoncées dans le projet de SOCLE et encourage le Président à se rapprocher des structures concernées par une éventuelle fusion.

Votes pour : 19 – unanimité des suffrages exprimés  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

---

#### **Affaires relevant strictement de missions « HORS GEMAPI »**

---

#### **4. Délibération n°2019-022 : Reprise, remise en état et modernisation de la station de Saint Gabriel.**

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Dans le cadre d'une réflexion nationale sur l'amélioration du réseau hydrométrique de l'Etat, le Service de Prévision des Crues Grand Delta réalise une analyse et un redéploiement de son réseau de stations afin de mieux répondre à ses deux missions : la prévision des crues sur le réseau Vigicrues et le suivi des étiages en milieu naturel.

La station hydrométrique de Saint Gabriel (sur le canal du Vigueirat à Tarascon) ne présente pas d'utilité vis à vis de ces deux objectifs car elle concerne des canaux hors du réseau Vigicrues et est trop influencée pour être représentative de l'étiage.

Les services de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes sollicite donc le SMVVB pour lui transférer cette station.

Des visites sur site ont permis de constater que l'installation n'était actuellement plus opérationnelle et qu'il devenait donc nécessaire d'en remplacer son matériel. Aussi, une modernisation des équipements pourrait permettre d'utiliser l'outil comme système d'alerte pour les collectivités intéressées.

Le montant total H.T pour la remise en état et la modernisation est estimé à 15 000 €.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement annuel (maintenance, supervision et frais de communication éventuels), ils sont estimés entre 1 000 et 2 000 € TTC.

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Autorise à l'unanimité** le Président à récupérer la propriété et la gestion de la station de Saint Gabriel au profit du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux
- **Autorise à l'unanimité** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Votes pour : 8 – unanimité des suffrages exprimés  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

#### **5. Délibération n°2019-023 : Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la remise en état et la modernisation de la station de Saint Gabriel.**

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Pour l'opération d'investissement « HORS GEMAPI » « Remise en état et modernisation de la station de Saint Gabriel » estimée à 15 000 €, le plan de financement prévisionnel suivant a été établi :

	Taux (%)	Montant H.T.
<b>Conseil Départemental des Bouches du Rhône</b>	50%	7 500,00 €
<b>Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	30%	4 500,00 €
<b>Autofinancement Commune de Tarascon</b>	20%	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>15 000,00 €</b>

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Décide à l'unanimité** de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la « Remise en état et modernisation de la station de Saint Gabriel ».

Votes pour : 8 – unanimité des suffrages exprimés  
 Votes contre : 0  
 Abstentions : 0

#### **6. Délibération n°2019-024 : Demande d'aide financière au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la remise en état et la modernisation de la station de Saint Gabriel.**

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Pour l'opération d'investissement « HORS GEMAPI » « Remise en état et modernisation de la station de Saint Gabriel » estimée à 15 000 €, le plan de financement prévisionnel suivant a été établi :

	Taux (%)	Montant H.T.
<b>Conseil Départemental des Bouches du Rhône</b>	50%	7 500,00 €
<b>Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	30%	4 500,00 €
<b>Autofinancement Commune de Tarascon</b>	20%	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>15 000,00 €</b>

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Décide à l'unanimité** de solliciter l'aide financière du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la « Remise en état et modernisation de la station de Saint Gabriel ».

Votes pour : 8 – unanimité des suffrages exprimés  
 Votes contre : 0  
 Abstentions : 0

#### **7. Délibération n°2019-025 : Maitrise d'ouvrage pour la réalisation du démantèlement de la station de pompage de Pont de Crau.**

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Par délibérations n°2016-15 du 07 juillet 2016 et n°2018-15 du 06 février 2018, le Comité Syndical a autorisé le Président à récupérer la compétence de maitrise d'ouvrage de l'action du PAPI du Comtat à la mer « Démantèlement de la station de pompage de Pont de Crau ».

Le PAPI étant actuellement en suspens, et faisant suite à plusieurs réunions sur le sujet, le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire d'Arles sollicite à nouveau le Syndicat pour la réalisation de l'opération.  
 En effet, les travaux sont liés à la mise en place d'un projet culturel « Théâtre d'eau » souhaité par la ville autour de l'ouvrage.

Pour mémoire, l'opération était estimée à 140 000 € H.T.

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Autorise à l'unanimité** le Président à récupérer la compétence maîtrise d'ouvrage pour le Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB), indépendamment du PAPI du Comtat à la mer.

Votes pour : 8 – unanimité des suffrages exprimés  
 Votes contre : 0  
 Abstentions : 0

**8. Délibération n°2019-026 : Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation du démantèlement de la station de pompage de Pont de Crau.**

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Pour l'opération d'investissement « HORS GEMAPI » « Démantèlement de la station de pompage de Pont de Crau » estimée à 140 000 €, le plan de financement prévisionnel suivant a été établi :

	Taux (%)	Montant H.T.
<b>Conseil Départemental des Bouches du Rhône</b>	40%	56 000,00 €
<b>Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	20%	28 000,00 €
<b>Autofinancement Commune d'Arles</b>	40%	56 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>140 000,00 €</b>

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Décide à l'unanimité** de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour le « Démantèlement de la station de pompage de Pont de Crau ».

Votes pour : 8 – unanimité des suffrages exprimés  
 Votes contre : 0  
 Abstentions : 0

**9. Délibération n°2019-027 : Demande d'aide financière au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la réalisation du démantèlement de la station de pompage de Pont de Crau**

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Pour l'opération d'investissement « HORS GEMAPI » « Démantèlement de la station de pompage de Pont de Crau » estimée à 140 000 €, le plan de financement prévisionnel suivant a été établi :

	Taux (%)	Montant H.T.
<b>Conseil Départemental des Bouches du Rhône</b>	40%	56 000,00 €
<b>Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	20%	28 000,00 €
<b>Autofinancement Commune d'Arles</b>	40%	56 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>140 000,00 €</b>

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Décide à l'unanimité** de solliciter l'aide financière du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le « Démantèlement de la station de pompage de Pont de Crau ».

Votes pour : 8 – unanimité des suffrages exprimés  
 Votes contre : 0  
 Abstentions : 0

**10. Délibération n°2019-028 : Consultation des entreprises de travaux dans le cadre de la réalisation de « Travaux de confortement de berges sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès (Secteur « Laurade – passerelle ») ».**

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Par délibération n°2016-10 du 07 juillet 2016, le Comité Syndical a autorisé le Président à récupérer la compétence de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de confortement de berges sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès (Secteur « Laurade – passerelle »).

Par délibération n°2018-027 du 27 septembre 2018, le Comité Syndical a autorisé le Président à engager, après avoir accompli les formalités de mise en concurrence nécessaire, les études préalables aux travaux.

Considérant que, pour la réalisation de cette opération, :

- Monsieur le Maire de Saint Etienne du Grès a donné son accord en proposant que le montant prévisionnel à la charge de la Commune soit réparti sur 3 exercices (2018, 2019 et 2020),
  - les conventions de travaux ont été signées avec les propriétaires privées des parcelles cadastrales concernées,
  - l'Union du Vigueirat Central a approuvé le transfert de maîtrise d'ouvrage,
  - Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône a attribué une aide financière de 56 768,00 €,
  - Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a attribué une aide financière de 28 384,00 €,
- Il a été notifié à l'entreprise RX INGENIERIE, le 11/06/2019, un marché de maîtrise d'œuvre préalable aux travaux pour un montant de 16 097,50 € HT.

Vu le rapport de conception présenté par le maître d'œuvre,  
Il est proposé au Comité Syndical :

-D'autoriser le Président à engager, après avoir accompli les formalités de mise en concurrence nécessaire, les travaux de confortement de berges sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès (Secteur « Laurade – passerelle »).

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Autorise à l'unanimité** le Président à engager, après avoir accompli les formalités de mise en concurrence nécessaire, les travaux de confortement de berges sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès (Secteur « Laurade – passerelle »).

Votes pour : 8 – unanimité des suffrages exprimés  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

La séance est levée à 19h00.

**Le Président,  
Laurent GESLIN**

